

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À NE PAS DISTRIBUER À DES AGENCES DE TRANSMISSION AUX ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Innergex énergie renouvelable inc. annonce la clôture de son placement de débentures subordonnées non garanties convertibles à échéance reportable d'un capital de 70 millions de dollars

LONGUEUIL (Québec), le 8 mars 2010 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : « INE ») (« Innergex » ou la « société ») annonce aujourd'hui la clôture de son placement annoncé de débentures subordonnées non garanties convertibles à échéance reportable 5,75 % (les « débentures »), pour un produit brut total de 70 millions de dollars. La date d'échéance initiale des débentures est le 30 avril 2010 et sera automatiquement reportée au 30 avril 2017 dès la clôture du regroupement stratégique annoncé de la société avec Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « regroupement »).

Comme l'a indiqué M. Michel Letellier, président et chef de la direction de la société, « Le placement devrait permettre d'améliorer le coût du capital et la santé et la marge de manœuvre financière de la société dans le cadre de la réalisation des projets de la société. »

Il s'agit d'un placement par voie de prise ferme par un syndicat de preneurs fermes dont les co-chefs de file sont BMO Marchés des capitaux et Valeurs Mobilières TD Inc. et qui se compose notamment de Marchés mondiaux CIBC Inc., de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., de Scotia Capitaux Inc., de Valeurs mobilières Desjardins inc. et de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. Les débentures ont été approuvées aux fins d'inscription à la cote de la TSX sous le symbole INE.DB.

Les débentures et les actions ordinaires de la société qui seront émises à la conversion, au rachat ou à l'échéance des débentures n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») et elles ne peuvent donc pas être offertes ni vendues aux États-Unis, à des personnes des États-Unis ou au profit ou pour le compte de personnes des États-Unis, sauf, et conformément à la législation en valeurs mobilières de quelque État des États-Unis, dans le cadre de certaines opérations aux termes d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933.

À propos du regroupement

Dès la clôture du regroupement proposé entre Innergex et Innergex Énergie, Fonds de revenu (le « Fonds ») annoncé le 1^{er} février 2010, Innergex sera propriétaire d'un portefeuille de projets se composant : i) de participations dans 17 centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 326 MW, ii) de participations dans quatre projets en développement assortis de CAÉ d'une puissance installée nette globale prévue de 128 MW; et iii) de projets potentiels de plus de 1 600 MW. Les assemblées extraordinaires du Fonds et d'Innergex auront lieu le 24 mars 2010; les porteurs de titres y seront priés de voter en faveur du regroupement proposé. Si toutes les approbations requises sont obtenues, le regroupement devrait prendre effet le 29 mars 2010.

À propos d'Innergex

Innergex énergie renouvelable inc. est un important promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord. L'équipe de direction de la société s'investit dans le secteur de l'énergie renouvelable depuis 1990. La société détient un portefeuille de projets qui se compose : i) de participations dans cinq centrales en exploitation d'une puissance installée nette globale de 116 MW (puissance brute de 198 MW); ii) de participations dans quatre projets en cours de développement d'une puissance installée nette globale de 128 MW (puissance brute de 320 MW); et iii) de projets potentiels de plus de 1 600 MW (puissance brute estimée de plus de 1 800 MW). Innergex énergie renouvelable inc. détient également une participation de 16,1 % dans le Fonds, fiducie de revenu inscrite à la



cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « IEF.UN », et agit en tant que son gestionnaire en vertu de contrats de gestion à long terme.

À propos du Fonds

Innergex Énergie, Fonds de revenu est une fiducie de revenu à capital variable qui possède indirectement des participations dans dix centrales hydroélectriques et dans deux parcs éoliens d'une puissance installée nette totale de 210 MW (puissance brute de 340 MW). L'énergie éolienne représente environ 27 % de la production totale annuelle. Les parts du Fonds sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole IEF.UN. Les centrales hydroélectriques et parcs éoliens sont gérés par Innergex aux termes de conventions à long terme avec le Fonds.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. On reconnaît en général la nature prospective de l'information à l'emploi de mots ou d'expressions comme « budget », « prévu », « prévision » ou encore à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « avoir l'intention de » ou « croire », au futur ou au conditionnel, ou encore à l'emploi de variantes de ces mots ou expressions insinuant que certains événements se produiront. L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses clés d'Innergex. Même si Innergex estime que les attentes et hypothèses sur lesquelles se fonde l'information prospective sont raisonnables, on ne saurait se fier outre mesure à l'information prospective du fait qu'Innergex ne peut garantir qu'elle se révélera exacte. Étant donné que l'information prospective concerne des événements et des situations à venir, de par sa nature elle suppose des risques et des incertitudes inhérents. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment la réalisation du regroupement et les risques liés au secteur de l'énergie renouvelable en général, comme la mise en œuvre de stratégies, les sources de financement, les instruments financiers dérivés, la crise économique et financière actuelle, l'hydrologie et le régime éolien, la construction et la conception, l'aménagement de nouvelles installations, le rendement d'un projet, la défaillance de l'équipement, les taux d'intérêt et le risque de refinancement, l'endettement et les clauses restrictives, et la relation avec les entreprises de services publics. Le regroupement comporte également des risques qui lui sont propres, notamment une mauvaise évaluation de la valeur de l'autre entité et le défaut d'obtenir les approbations requises de tiers, notamment des porteurs de titres, du tribunal et des autorités de réglementation. Les lecteurs sont avertis que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Les notices annuelles d'Innergex, le prospectus d'Innergex daté du 25 février 2010 à l'égard des débentures, déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières compétentes et disponibles par l'entremise du site Internet de SEDAR (www.sedar.com) renferment des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs pouvant influencer sur les résultats d'exploitation et résultats financiers d'Innergex. L'information prospective dans le présent communiqué de presse est fournie en date des présentes, et Innergex décline toute obligation de la mettre à jour publiquement ou de la réviser, notamment à la lumière de nouveaux renseignements, ou d'événements futurs, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements :

M^{me} Édith Ducharme, LL.L., Directrice – Communications financières et relations avec les investisseurs, Innergex énergie renouvelable inc., 450-928-2550, poste 222, educharme@innnergex.com.

M. Jean Trudel, MBA, Vice-président – Finances et relations avec les investisseurs, Innergex énergie renouvelable inc., 450-928-2550, poste 252, jtrudel@innnergex.com.

www.innnergex.com